



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Lois

Question écrite n° 68295

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, sur les propositions formulées par la mission d'information sur la simplification législative et notamment concernant l'évaluation de la norme en aval de son adoption. Il lui demande dans quelles mesures il entend organiser une conférence des évaluateurs pour mieux coordonner les initiatives en matière d'évaluation ex-post aujourd'hui prises par l'Assemblée nationale, le Sénat, la Cour des comptes, le Conseil économique, social et environnemental, les corps d'inspection ou autres.

Texte de la réponse

Le Secrétaire d'Etat, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, estime que la mise en place d'une meilleure coordination entre les travaux d'évaluation menés par les institutions publiques serait opportune, et que cette coordination pourrait par exemple passer par la création d'une conférence des évaluateurs, telle qu'elle est proposée par le rapport de la mission d'information sur la simplification législative. Néanmoins, il indique au député que la question posée concerne, à titre principal, non pas les compétences du Gouvernement, mais les compétences reconnues par la Constitution au Parlement, ainsi que celles d'organismes indépendants comme le Conseil économique, social et environnemental ou la Cour des comptes. Dès lors, il ne lui appartient pas de se prononcer sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68295

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9233

Réponse publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1210